

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

ANSM
Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Décision DG n° 2013-196 du 4 juillet 2013 portant habilitation d'inspecteurs de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

NOR : AFSM1330453S

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment la cinquième partie, livre III (partie législative) et livres III et IV (partie réglementaire);

Vu la décision DG n° 2013-195 du 4 juillet 2013 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Décide :

Article 1^{er}

En application des articles L. 5313-1 à L. 5313-3 et R. 5412-1 du code de la santé publique, sont habilités à la recherche et à la constatation d'infractions pénales les inspecteurs de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé dont le nom suit :

M. Pascal MEGESSIER, ingénieur d'exploitation des systèmes de production contractuel.
Mme Natacha BERNARD, docteur en hématologie cellulaire et moléculaire contractuelle.

Article 2

Le directeur de l'inspection est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 4 juillet 2013.

La directrice générale adjointe,
B. GUÉNEAU-CASTILLA